

LE RACCORDEMENT



Schéma type du raccordement d'une habitation au réseau public d'assainissement collectif

Les grands principes

1. Réseau public d'assainissement collectif
2. Conduite de branchement public
3. Regards des boîtes de branchement posées par la collectivité en limite de propriété privée
4. Conduite de raccordement à la boîte de branchement en domaine privé
5. Ventilation de colonne de chute
6. Evacuation des eaux pluviales

Quelques règles à respecter

- Les eaux pluviales doivent être séparées de la collecte des eaux usées.
- Vos anciennes installations (fosse septique, ...) doivent être totalement déconnectées.
- Toutes les évacuations d'eaux usées issues de votre habitation (WC, évier, machine à laver,...) doivent être raccordées à votre branchement d'assainissement collectif.

Le cadre réglementaire

- La loi sur l'eau du 30 décembre 2006
- Code de la Santé Publique, Art. L1331-1 à L1331-12
- Code de l'Environnement, Art. L211-5
- Arrêté du 21 Juillet 2015
- Règlement Sanitaire Départemental des Côtes d'Armor
- Règlement de service d'assainissement collectif de Leff Armor communauté

(liste non exhaustive)



Leff Armor Service Eau et Assainissement Véolia

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

31 rue de la Gare - 22170 Châtaudren - Tél. : 02 96 79 77 77
Contact : Elise De Azevedo - Mail : elise.deazevedo@leffarmor.fr



Conception - Réalisation : Service Information/Communication Leff Armor communauté
Crédits photos : SATESE - Carte SIG - Service Information-Communication - Avril 2018



www.leffarmor.fr

EAU ET ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

MISE EN CONFORMITÉ DE VOTRE
BRANCHEMENT AU RÉSEAU PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT



LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

La reconquête de la qualité de l'eau constitue une des priorités de Leff Armor communauté, dont les enjeux sont multiples (sanitaires, environnementaux, économiques).

Parallèlement aux travaux engagés sur le domaine public, il convient d'agir de manière efficace afin de supprimer toutes les sources de contaminations diffuses.

Dans ce cadre, Leff Armor communauté, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), accompagne les particuliers afin de faciliter la mise en conformité du branchement d'assainissement collectif équipant leur propriété.

L'AIDE PROPOSÉE

- ↳ Le Service Eau et Assainissement de Leff Armor communauté vous accompagne pour la constitution de votre dossier :
 - Informations sur l'aide financière possible
 - Conseils sur les démarches à engager
 - Accompagnement lors du montage du dossier de demande de subvention
 - Vérification des travaux projetés pour la mise en conformité
- ↳ Une aide financière de 60 % du montant TTC des travaux
- ↳ La dépense éligible correspond aux travaux directement induits par la réhabilitation des installations privatives.
- ↳ Sont exclus :
 - les frais d'aménagement
 - les frais occasionnés par la création d'ouvrages sur le domaine public



LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- ↳ Les propriétaires d'installations préalablement diagnostiquées «non conformes / non acceptables / non raccordées ou raccordables», par le service Eau et Assainissement de Leff Armor communauté ou ses prestataires.
- ↳ Les travaux envisagés dans le cadre d'un permis de construire ne sont pas éligibles.



LA DÉMARCHÉ

- ↳ Déposer un dossier de demande d'aide auprès du service Eau et Assainissement de Leff Armor communauté comprenant :
 - La convention de partenariat complétée
 - Deux devis détaillés non signés, élaborés par des entreprises professionnelles, ainsi que le nom de l'entreprise retenue par vos soins
 - Une copie de votre dernière taxe foncière
 - Un Relevé d'Identité Bancaire
- ↳ Attendre l'accord de Leff Armor communauté sur l'éligibilité de votre dossier
- ↳ Exécuter les travaux en respectant la date butoir, et conformément au devis retenu initialement
- ↳ A la fin des travaux, contacter le service Eau et Assainissement de Leff Armor communauté pour le contrôle de vérification de la conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif
- ↳ Transmettre au service Eau et Assainissement :
 - Le devis signé
 - La facture acquittée des travaux
- ↳ Le service Eau et Assainissement sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la restitue au propriétaire concerné

▶ ATTENTION

Ne pas commencer les travaux avant l'accord de Leff Armor communauté
L'ensemble des modalités est précisé au sein de la convention de partenariat

